FRANÇOIS BAROIN

«L'Etat n'a répondu à aucune de nos attentes»

Pour le patron de l'Association des maires de France, le pouvoir foule au pied la République décentralisée. Aussi envisage-t-il une saisine du Conseil constitutionnel. François Baroin (LR) n'écarte pas non plus un boycott de la Conférence nationale des territoires. Une façon de mettre la pression sur Emmanuel Macron avant son allocution devant le congrès des maires.

Record en vue. Plus de 15000 maires et présidents d'intercommunalité sont attendus pour le 100e congrès de l'AMF. Une affluence qui, au-delà des célébrations du centenaire, en dit long sur l'impatience des maires face au gouvernement qui a multiplié, ces dernières semaines, les coupes budgétaires. Avant l'intervention très attendue d'Emmanuel Macron le 23 novembre, le premier maire de France fait monter la température. Cette interview a été relue et amendée.

Qu'attendez-vous de l'intervention d'Emmanuel Macron, le 23 novembre, à l'occasion du 100e congrès?

Sa présence est d'abord une marque de considération envers les maires, les communes et l'engagement quotidien des élus dans la vie de leurs territoires. Les attentes des maires et des élus intercommunaux sont grandes, à la mesure des inquiétudes qu'ont suscitées les annonces soudaines de cet été qui mettent en péril le lien de confiance entre l'Etat et les communes. Le président de la République connaît nos inquiétudes. Il a l'opportunité d'y répondre lors de cette 100e édition du congrès. Sa décision d'instaurer une Conférence nationale des territoires (CNT) a nourri des espoirs. Mais la concertation promise a laissé la place à une présentation unilatérale de mesures, essentiellement budgétaires, dont le calendrier comme l'ampleur sont intenables et auront un effet négatif sur la croissance et l'emploi. Est-il nécessaire de rappeler que derrière les communes ce sont des services publics, des investissements publics, des entreprises qui vivent de la commande publique? Cette réalité n'est pas prise en compte et les intentions actuelles du gouvernement placeront les communes et, plus largement, les collectivités territoriales sous une tutelle qui ne dit pas son nom. C'est cela que nous refusons, aujourd'hui comme hier. Car les relations entre l'Etat et les collectivités ne sont pas une page blanche, elles sont le fruit d'une longue histoire. Et depuis quelques années, nos relations sur les questions budgétaires sont de plus en plus difficiles.

«La concertation promise a laissé la place à une présentation unilatérale de mesures, essentiellement budgétaires, dont le calendrier comme l'ampleur sont intenables et auront un effet négatif sur la croissance et l'emploi.»

En quoi la confiance est-elle si altérée?

Au cours de l'été, les mauvaises nouvelles pour les collectivités se sont succédé à un rythme soutenu. Nous avons appris le jour même de la CNT, le 17 juillet, que l'effort supplémentaire demandé aux collectivités passerait de 10 à 13 milliards. Le lendemain, on nous annonçait un surgel budgétaire pour les quartiers et la ruralité.

Mais ce gouvernement, pour la première fois depuis 2013, maintient le niveau de la dotation globale de fonctionnement...

Il faut rappeler tout de même que cette stabilisation intervient après une diminution des dotations de 28 milliards, soit plus de la moitié d'une année d'investissement pour les collectivités, alors même que celles-ci portent 75% de l'investissement civil public de notre pays. Il y a eu, dans les communes et les intercommunalités, une chute de 25% de l'investissement ces deux dernières années. Bercy a contourné l'affaire dans le projet de loi de finances. La baisse de la DGF semble certes avoir été gelée, mais les autres dotations vont fléchir.

Dénoncez-vous, sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le principe de la contractualisation avec les grandes collectivités qui correspond à une approche nouvelle de la part de l'Etat?

Un contrat se signe sur le fondement d'un accord entre deux partenaires. On en est très loin. Le gouvernement a fait ses propositions. Nous avons notre feuille de route que nous avons présentée à l'occasion de la dernière élection présidentielle dans notre manifeste. Nous demandons l'arrêt de la baisse des dotations. L'Etat n'a pris aucun engagement là-dessus. Nous proposons l'élaboration d'une loi de finances spécifique pour imposer à l'Etat l'application de l'article 40 de la Constitution

PHOTOS : P. MARAIS

au profit des collectivités. Aucun transfert de charge nous concernant ne se ferait sans l'allocation des moyens correspondants. Nous souhaitons également une relance et non une amputation de l'investissement. A ce stade, l'Etat n'a répondu à aucune de nos attentes.

Les dépenses de fonctionnement pourront tout de même continuer à croître dans les grandes collectivités et intercos dans la limite de 1,2 %...

Ce n'est toujours pas un contrat. C'est un acte d'encadrement, la restauration du contrôle a priori du préfet sur le volume des dépenses. L'Etat propose un renforcement de la règle d'or pour les collectivités, alors qu'elles ne peuvent déjà pas voter leur budget en déficit, sans se doter lui-même de règle similaire, alors que son budget est systématiquement en déséquilibre depuis plus de trente ans. Bercy veut réduire la dette des collectivités par rapport au PIB de 8,9% à 5%, quand l'Etat pourra augmenter la sienne jusqu'à 89%. On va mettre le frein à main sur l'investissement dans tous les territoires.

Quand Gérard Larcher, président du Sénat, propose d'augmenter la jauge jusqu'à 1,9 % des dépenses de fonctionnement, est-ce que vous soutenez son initiative ?

C'est déjà moins pénalisant puisque ce taux se situe au-dessus de l'inflation prévue dans la loi de finances pour 2018. Mais il faut rappeler que nous subissons des dépenses contraintes, notamment en matière de rémunération des fonctionnaires, par exemple liées au dispositif « parcours professionnels, carrières et rémunérations », au glissement vieillesse-technicité, aux cotisations à la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales. De même, avec les nouveaux rythmes scolaires, nous sommes passés d'un coût moyen par élève de 50 à 230 euros en l'espace de quelques mois.

Au total, 60 à 65% de nos dépenses nous sont imposés. C'est considérable.

Etes-vous prêt à pratiquer la politique de la chaise vide à la CNT?
Nous n'avons pas encore quitté la table des discussions. Je ne le souhaite pas. Cependant, personne ne peut dire aujourd'hui ce qui se passera. Tout dépendra de la parole du président de la République au congrès des maires. S'il y a de l'investissement en face de nos efforts, s'il y a un engagement financier, par exemple, en faveur du désenclavement, de l'électrification des lignes ferroviaires, des projets de l'Agence nationale de rénovation urbaine, des contrats pour les intercommunalités, les villes moyennes et la ruralité, alors, la discussion sera possible. Quoi qu'il en soit, nous n'accepterons pas que le piège de l'étranglement financier se referme sur nous.

Face au gouvernement, vous brandissez maintenant la menace d'une saisine du Conseil constitutionnel...
Ce n'est pas une menace. Nous utilisons les moyens de droit existants. Nous voulons simplement une clarification: la République décentralisée existe-t-elle encore quand tant de privation de ressources entame notre liberté d'agir? Il y a deux ans, nous avons dû déjà descendre dans la rue pour limiter la baisse des dotations. Maintenant, sans tenir compte de l'expérience que nous avons de la suppression de la taxe professionnelle, on nous impose celle de la taxe d'habitation remplacée par une dotation. L'addition de ces décisions limite nos moyens d'action alors que les attentes de nos administrés sont plus grandes. Alors oui, ces réductions successives nous conduisent à nous interroger sur l'effectivité réelle du principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales.

Quand comptez-vous entamer cette procédure?
Lorsque le Conseil constitutionnel aura statué sur les saisines parlementaires concernant la loi de finances, nous ferons travailler, à la lumière de cette jurisprudence, des constitutionnalistes sur le parcours à suivre et les arguments de fond. Et, comme nous sommes dans une République avec une loi fondamentale qui se situe au-dessus de toutes les autres, nous ferons appel à notre cour suprême pour régler ce litige. L'Etat s'attaque à des dotations qui sont des contreparties d'effacement d'impôts locaux qui doivent être compensés à l'euro près. Non seulement ce n'est pas le cas, mais en outre, par une contorsion juridique, l'Etat finit par considérer que ces dotations sont des ressources propres.

Régions de France a claqué la porte de la CNT. L'Assemblée des départements de France s'interroge. Vous faites de même, mais de votre côté. N'auriez-vous pas intérêt à davantage vous coordonner?
Nous sommes en convergence de vue. Je comprends parfaitement le geste des Régions de France au regard de l'annonce du gouvernement sur leurs dotations. Là aussi, on marche à l'envers. Il y a près de trois ans, un texte crée des régions, plus grandes que certains pays européens, qui se voulaient surpuissantes et rayonnantes, capables de lutter avec les grandes régions allemandes dans la conquête de marchés développés en Asie. On leur confie la formation, l'emploi et le développement économique, et on leur retire maintenant le peu de moyens alloués! Pour les départements, c'est pareil. Ils doivent assurer des missions régaliennes, comme l'accueil des migrants mineurs isolés, sujet très lourd sur le plan humain, et on ne leur donne aucune garantie budgétaire. La CNT est une bonne initiative, que nous avons demandée et soutenue: mais, elle ne pourra pas fonctionner si le gouvernement la tient systématiquement à l'écart de ses décisions les plus importantes pour le fonctionnement des collectivités locales.

«Ce n'est pas parce qu'il y a eu des élections il y a six mois que dans les communes de moins de 10000 habitants, où vit plus de la moitié de la population française, les problèmes de fracture territoriale n'existent plus.»

N'y a-t-il pas un choc culturel entre le nouveau pouvoir et les collectivités LR et PS qui pourraient incarner la «France d'avant»?
Ce n'est pas parce qu'il y a eu des élections il y a six mois que dans les communes de moins de 10000 habitants, où vit plus de la moitié de la population française, les problèmes de fracture numérique ou territoriale et les attentes de désenclavement n'existent plus. Nous ne faisons que défendre nos concitoyens, parce que nous connaissons leurs difficultés. Si cela dérange, qu'on nous le dise tout de suite. J'ajoute que tout le monde ne souhaite pas ou ne peut pas vivre dans une métropole. Tout cela ne fait qu'aggraver le sentiment qu'ont une partie de nos concitoyens d'être abandonnés.

Le président de la République, qui n'a jamais été élu local, est-il à même de comprendre vos préoccupations?
C'est un homme intelligent, il comprend comment fonctionne un territoire. On peut avoir une vision de la ville de Troyes et une ambition pour celle-ci sans être maire de Troyes. On peut avoir une vision équilibrée du pays sans avoir été élu local. Emmanuel Macron est un homme qui écoute. Nous l'avons constaté lors de notre longue entrevue du 19 octobre dernier. Il sait bien que le bruit de fond dans les territoires est très mauvais. Il lui appartient maintenant d'apprécier pleinement la situation afin d'y apporter les réponses qui permettront de trouver ensemble les solutions pour «réussir la France avec ses communes».●

Propos recueillis par **Jean-Baptiste Forray et Jean-Marc Joannès**